[s.n.]

Autor(en): **Seidel, Robert**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Der Freidenker [1927-1952]**

Band (Jahr): **16 (1933)**

Heft 19

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-408387

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

BERN 1. Oktober 1933. DER Nr. 19 - 16. Jahrgang.

FREIDENKER

ORGAN DER FREIGEISTIGEN VEREINIGUNG DER SCHWEIZ

Erscheint regelmässig am 1. und 15. jeden Monats

Sekretariat der F. V. S.
Bern, Gutenbergstr. 13
Telephonanruf 28.663
Postch.-Kto. der Geschäftstelle
III. 9508 Bern

Die Wissenschaft hört auf, sobald sie sich auf das Gebiet des Glaubens begibt und den sichern Boden der Vernunft und Erfahrung verlässt. *Robert Seidel.*

Abonnementspreis jährl. Fr. 6.— (Mitglieder Fr. 5.—)
Inserate 1-3 mal: 1/32 4.50, 1/16 8-, 1/8 14.-, 1/4 26.-. Darüber und grössere Aufträge weit. Rabatt

Ein freisinniges Votum.

(Fortsetzung zu: Die «Gottlosendebatte» im Parlament.)

Vorbemerkung der Redaktion. Aus Raummangel ist es uns leider unmöglich, den Wortlaut der ganzen Debatte im «Freidenker» zu veröffentlichen, wie es unsere ursprüngliche Absicht war. Da die Beantwortung des Postulats Müller durch den Bundesrat voraussichtlich schon in der gegenwärtigen Session der Bundesversammlung erfolgt, wird unser Organ sich vor allem der Berichterstattung über die kommenden Debatten zur Verfügung stellen müssen, was uns zwingt, von der *vollständigen* Publikation des stenographischen Bulletins der «Gottlosendebatte» anlässlich der letzten Sitzung des Nationalrates abzusehen. Es liegt auf der Hand, dass unsere Leser sich für die Voten, die sich für die Beibehaltung der Glaubens- und Gewissensfreiheit aussprachen, am meisten interessieren. Deshalb veröffentlichen wir als Abschluss der «Gottlosendebatte» der letzten Session das mit grossem Beifall aufgenommene Votum des Walliser Freisinnigen *Crittin*, das recht deutlich zeigt, dass gerade in den katholischen Kantonen, wo der Kulturkampf sich nicht in die Geschichtsbücher zurückziehen konnte, der Liberalismus, dem wir so viele Kulturgüter verdanken, sich gesund und lebenskräftig erhalten hat und nicht durch Kompromisse (siehe Zürcher Stadtratswahlen!) seine Schlagkraft verloren hat. Die Stellungnahme der freisinnigen Presse der Kantone Luzern und Tessin und der paritätischen Kantone zur Frage der Glaubens- und Gewissensfreiheit und ihrer Auslegung im Nationalrat erhärtet diese Feststellung.

Mit dem Schlusswort des Motionärs, das der Rede von Nationalrat Crittin folgte, schliessen wir die Veröffentlichungen aus der «Gottlosendebate» der letzten Session. Interessenten aus Freundes- und Feindeslager, die sich über ihre Person ausweisen, stehen die nicht veröffentlichen Voten der Nationalräte Rohr, Jäggi und Hoppeler zur Verfügung. *R. St.*

M. Crittin: Je ne me dissimule pas que je prends la parole dans des circonstances extrêmement défavorables, à la fin d'une longue séance de relevée et d'une session. Je serai donc extrêmement bref. En retour je vous demande de faire encore preuve de quelque patience.

Voulez-vous me permettre de formuler une observation, avec tout le respect, le profond respect que je dois à la présidence. Je trouve qu'il est extrêmement regrettable que l'on ait greffé cette discussion sur l'examen de la gestion. Je veux bien admettre que M. le président de la commission a, somme toute, soulevé lui-même, le tout premier, la question. Mais vous conviendrez qu'un objet de cette importance n'a pas grand chose à voir avec les actes du Gouvernement, tant aussi longtemps que sur le point soulevé, nous n'avons rien à reprocher à ce dernier. C'est pourquoi j'estime que la discussion de la gestion que l'on a appelé tout à l'heure avec raison un devoir primordial du parlement aurait du avoir la préséance sur la motion Müller.

A mon sens, toute la question qui vient d'être soulevée par cette motion inopportune, pour ne pas dire intempestive, est dominée par le sens et la portée de l'art. 49 de la Constitution fédérale qui proclame l'inviolabilité de la liberté de de conscience et de croyance. (Une voix: très bien). Cette liberté, nous pouvons le dire sans vanité, a fait l'honneur de notre pays. Elle constitue le principe sacré qui a assuré en Suisse, la paix confessionnelle, dont nous pouvons nous féliciter.

La question en elle-même est extrêmement délicate, complexe même. C'est la raison pourquoi il faut en aborder la discussion avec beaucoup de calme, de sang-froid et de sérénité. En d'autres termes, il faut que la passion soit exclue d'un tel débat. Or, Messieurs, malgré toute la déférence que je dois à mes collègues, qui ont pris la parole avant moi, je dois dire que cette discussion n'a pas été empreinte de beaucoup de grandeur d'âme, ni de la dignité à laquelle cependant, plus que jamais, le parlement suisse est tenu. Ce reproche s'adresse à quelques-un d'entre eux. J'ai entendu des propos surprenants que je considère comme sérieux parce qu'ils viennent de la bouche et de la conscience de collègues dont nous n'avons pas le droit de suspecter la sincérité. Il a été dit notamment que le manque de religion chez un homme est une chose contre nature; si, par religion — et il ne peut en être autrement — le préopinant a voulu entendre une religion englobée dans ce que l'on appelle la chrétienté il s'ensuit que tous ceux qui ne naisssent pas catholiques ou protestants, c'est-à-dire qui ne naissent pas chrétiens, sont des hommes contre nature. Les Mahométants, les Juifs, tous les autres, ce sont des gens anormaux, des gens contre nature! Vous conviendrez qu'il est pénible, en notre XXme siècle, et dans notre Suisse démocratique, Suisse de liberté, d'entendre une affirmation comme celle-là. (Une voix: Très bien!) Ce même orateur a-t-il pensé que beaucoup parmi ses collègues, ont abandonné la pratique de leur religion pour des raisons respectables? Je ne le crois pas, si non le sachant et le voulant il les aurait gravement outragés en les assimilant à des êtres exceptionels. On voit dès lors quelle grande réserve et quelle profonde réflexion doivent être mise dans une controverse comme celle-ci.

Au sens de la Constitution fédérale, la liberté de conscience comporte aussi bien le droit de croire que le droit de ne pas croire; sans quoi nous tomberions dans cette erreur qui a été la cause de tant de maux pour l'humanité qui consiste à pratiquer la liberté pour soi et pas pour les autres. En effet, Mesieurs, si ce que je viens de dire n'était pas rigoureusement exact, à savoir qu'en vertu de cet article 49 de la Constitution, on a aussi bien le droit de croire et de ne pas croire, je dis qu'il y aurait liberté pour les uns et pas pour les autres. Et alors, ceux qui sont croyants seraient au-dessus de tout contrôle et de tout soupçon. Cela ne se peut pas. Notez que je me garde de toute polémique. Mais parmi